

# PAROLES de droit

III N. f. (1904) Pâtisserie  
crème pâtissière, ay  
posée sur une plus g  
beurre. Religieuse au café, au  
◇ CONTR. Mondain, profane ; civil, laïque  
areligieux, athée, irréligieux.

**RELIGION** [R(ə)lizjɔ̃] n. f. — 1085 « monas  
« attention scrupuleuse, vénération », de r  
rassembler » (de *legere* « ramasser », et fig. « l  
« relier » → 1. lire\* (encadré).

I (1170) Ensemble d'actes rituels liés à  
domaine sacré distinct du profane, c  
l'âme humaine en rapport avec D  
reconnaissance par l'être humain d  
principe supérieur de qui dépend  
obéissance et respect sont dus ; a  
morale qui résulte de cette croyan

L'INTERDISCIPLINARITÉ OUVRE  
DE NOUVELLES PERSPECTIVES

BCF :  
DON DE 150 000 \$



3

## MOT DU DOYEN

4

## BILLET

« Je me souviens... » par Vincent Chiara

5 - 8

## DOSSIER

L'interdisciplinarité ouvre de nouvelles perspectives

9 - 19

## ÉCHOS DE LA FACULTÉ

Nouvelles de la Faculté

20 - 23

## MATIÈRE GRISE

Pour une recherche fondamentale socialement pertinente sur la laïcité  
Étudier la diversité religieuse à travers le prisme de l'interdisciplinarité

24 - 25

## FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS

Thierno Souleymane Barry, Carole Besner, Hélène Larivée et  
les avocats de BCF Avocats d'affaires

26

## PARLONS PRATIQUE

À la défense des plus vulnérables

27

## PARTENAIRE DE LA FACULTÉ

Service des stages et du placement

28 - 29

## AU-DELÀ DU DROIT

Hervé Cassan

30

## FOCUS ÉTUDIANT

Quelle analyse juridique de la religion?

31 - 33

## ADDUS

Mot du président et souvenirs des Retrouvailles 2015

34

## CLINS D'ŒIL

Nouvelles des diplômés

35

## GRANDS DONATEURS

BCF Avocats d'affaires et Lavery Avocats

## CRÉDITS

### Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin

### Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney  
- David Jobin  
- Sébastien Lebel-Grenier

### Collaborateurs

- Stelsie Angers  
- Thierno Souleymane Barry  
- Nicole Bissonnette  
- Safa Ben Saad  
- Hervé Cassan

- Camille Champagne

- Vincent Chiara

- Lise Dauphinais

- Antoine Giguère

- Sébastien Lebel-Grenier

- David Koussens

- Charles Lamoureux

- Alexandre McCormack

- Pascal Morin

- Linda Nadeau

- Marie-Pierre Robert

- Georges Samoïsette Fournier

- Yannick Trudel

- Letta Wellinger

### Photos

- Robert Laflamme

- François Lafrance

- Et divers collaborateurs

### Conception graphique

- Graphic-Art

### Paroles de droit

Faculté de droit

Université de Sherbrooke

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 63876

communication.droit@USherbrooke.ca

Tirage : 9000 exemplaires

## ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit  
ou un changement d'adresse :

chang.adresse@USherbrooke.ca  
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :

communication.droit@USherbrooke.ca

Photo de la page couverture :  
Université de Sherbrooke



## ÉTUDE DES PHÉNOMÈNES RELIGIEUX

# LA FACULTÉ AUX PREMIÈRES LOGES

**Chers diplômés, chers étudiants,  
chers amis de la Faculté,**

Aujourd'hui comme hier, les universités jouent un rôle essentiel pour aider nos sociétés à appréhender des problématiques complexes qui ont souvent sur elles des effets transformatifs. Nos rapports mouvants aux phénomènes religieux constituent sans contredit l'une des problématiques les plus pressantes qui interpellent aujourd'hui nos sociétés.

La Faculté est aux premières loges des travaux d'avant-garde menés par les universités pour aider celles-ci à faire sens de la résurgence et de la résilience des phénomènes religieux. Vous découvrirez dans nos pages un dossier sur le Centre d'études du religieux contemporain (CERC), issu de la volonté de l'ensemble des facultés de l'Université de Sherbrooke de favoriser la formation de chercheurs de pointe sur ces questions. S'appuyant sur le riche héritage de la Faculté de théologie et d'études religieuses (FaTER), le CERC ambitionne d'augmenter l'impact de la formation offerte à l'Université

sur le religieux contemporain en misant sur une équipe de professeurs véritablement interdisciplinaire. Des vingt-trois professeurs qui en font aujourd'hui partie, six sont issus de la Faculté de droit.

Cet intérêt pour les phénomènes religieux n'est pas surprenant lorsqu'on considère que les rapports entre droit et religion sont un domaine de recherche important à la Faculté depuis une quinzaine d'années. Le Centre interdisciplinaire de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke, le SoDRUS, auquel nous consacrons une partie de notre chronique Matière grise, a été et demeure un fer de lance de cette recherche.

L'expertise facultaire sur les rapports entre droit et religion s'est récemment renforcée avec l'arrivée à la Faculté du professeur David Koussens et de sa Chaire de recherche Droit, religion et laïcité, qui partage la vedette dans notre rubrique Matière grise. Vous découvrirez aussi avec intérêt notre Focus étudiant sur les travaux de notre stagiaire postdoctorale Safa Ben Saad, qui collabore aux travaux de la Chaire.

Dans nos autres rubriques, nous vous offrons un aperçu des innovations en matière de pédagogie inversée que nous menons à la Faculté, un portrait de notre nouvelle ambassadrice de la Faculté, l'honorable Danielle Côté, de même qu'un regard révélateur sur un talent moins connu de notre collègue, le professeur Hervé Cassan, la peinture.

Nous vous présentons enfin le don exceptionnel du cabinet BCF au soutien du grand chantier de modernisation de la bibliothèque de droit, ainsi que les importants legs testamentaires consentis par nos diplômées, mesdames Hélène Larivée et Carole Besner. Au nom de la Faculté, je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de nos donateurs sans l'appui desquels nous ne pourrions poursuivre notre mission d'excellence.

Bonne lecture!

**Le doyen,**

**Sébastien Lebel-Grenier**





## « JE ME SOUVIENS... »

**Vincent Chiara** (LL.B. 1984), président et seul propriétaire du Groupe Mach, amorce sa carrière en 1984 à titre d'avocat spécialisé dans les transactions immobilières et les litiges corporatifs. En 1999, il concentre ses activités sur l'acquisition et le développement immobilier par le biais du Groupe Mach, une société de portefeuille privée. Mach et les sociétés sous contrôle détiennent l'un des plus importants parcs immobiliers au Québec.

Je me souviens de la fierté que j'ai ressentie lorsque j'ai ouvert l'enveloppe, expédiée par l'Université de Sherbrooke, confirmant mon admission à la Faculté de droit.

Je me souviens de mon départ pour l'Université, ce jour où j'ai quitté Montréal et le noyau familial d'origine italienne de première génération. Je me souviens de la peine de mes parents de me voir partir, même si ce n'était pas très loin et si ce n'était que pour quelques jours (puisque je serais de retour à la maison tous les vendredis).

Je me souviens aussi de mon premier cours à la Faculté, avec Me **Pepin** (LL.L. 1972), en droit constitutionnel. Ma connaissance rudimentaire du français combinée à la vitesse de son discours m'ont fait douter de ma capacité à réussir mon cours de droit en français. Immédiatement après le cours, je me suis empressé d'appeler l'Université McGill pour m'y réinscrire et poursuivre le bac en administration que j'avais laissé tomber. Heureusement, j'ai choisi de persévérer.

Je me souviens de la surprise sur le visage de mes collègues de classe, lorsqu'ils m'ont vu de retour à la Faculté pour la deuxième année. Ils étaient convaincus que ma connaissance limitée de la langue de Molière ne m'aurait jamais permis de réussir.

Je me souviens de Me **Kouri** (LL.L. 1965), monté sur son bureau devant la classe, qui nous faisait la démonstration magistrale et théâtrale d'un délit.

Je me souviens des « partys » mémorables du jeudi soir à la Faculté et, surtout, des vendredis matins « après-partys ». Je me souviens de ce besoin, pour les étudiants, dont un grand nombre venait de l'extérieur, de créer de nouveaux liens, de nouvelles amitiés. Plusieurs ont survécu aux années et durent toujours.

Je me souviens des entraînements de soccer avec le Vert & Or, trois fois par semaine, et des matchs interuniversitaires disputés souvent dans le froid et la neige, mais toujours avec un fort sentiment d'appartenance.

Je me souviens aussi de cette nouvelle liberté et de la solitude qui l'accompagnait. De cette période de ma vie où j'ai passé de l'adolescence à l'âge adulte. Je suis devenu un homme.

Je me souviens de mon attachement à l'Université de Sherbrooke et de la difficulté que j'ai eue à quitter la Faculté de droit, lorsque j'ai eu l'option de suivre mes cours au Barreau de Montréal. J'ai donc décidé de rester et je ne l'ai jamais regretté!

Je me souviens d'être retourné, 30 ans plus tard. Rempli d'émotions, j'ai traversé la cafétéria et les couloirs de la Faculté. Je me suis souvenu.

Merci pour tous ces souvenirs, merci pour cette solide formation universitaire, merci pour mon succès en affaires. Je dois beaucoup à la Faculté et à ces années inoubliables.

*I will always be grateful!*

**Me Vincent Chiara**  
(LL.B. 1984)



# L'INTERDISCIPLINARITÉ OUVRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES

L'Université de Sherbrooke a toujours jugé nécessaire de se distinguer en développant des créneaux d'excellence pointus. Et en le faisant de manière novatrice.

Les formations qu'elle offre doivent donc s'adapter continuellement aux besoins en constante évolution que les étudiantes et les étudiants veulent satisfaire selon leurs objectifs personnels et professionnels, surtout que ces objectifs sont eux-mêmes fixés en fonction des enjeux que la société fait naître. L'actualité module en quelque sorte ces besoins, puisque les phénomènes sociaux qui retiennent aujourd'hui l'attention ne sont pas les mêmes qu'il y a 20 ans et ne seront plus les mêmes dans 20 ans.

***Plus que jamais, une compréhension globale des transformations du champ religieux et de ses effets sur la gouvernance de l'État et sur la société civile doit mobiliser les expertises disciplinaires les plus variées.***

L'analyse de l'actualité fait souvent intervenir diverses considérations religieuses. Dans une mesure qui tranche, cependant, avec celles qu'avaient les générations précédentes. Or, c'est justement cette évolution, commandant un nouvel angle d'analyse, qui a poussé l'Université de Sherbrooke à renouveler sa manière d'appréhender les phénomènes religieux.

Concrètement, qu'il soit question de conflits religieux, de radicalisation religieuse, de neutralité

étatique, de mesures d'accueil de réfugiés de confession musulmane, d'accompagnement spirituel en fin de vie, d'enjeux bioéthiques ou de fondamentalisme, il est clair que le religieux ne cesse d'interpeller nos sociétés contemporaines. Plus que jamais, une compréhension globale des transformations du champ religieux et de ses effets sur la gouvernance de l'État et sur la société civile doit mobiliser les expertises disciplinaires les plus variées.



## Avancer dans le respect de la tradition

Les phénomènes religieux sont étudiés, questionnés et analysés à l'Université de Sherbrooke depuis plus de cinquante ans. Pendant toutes ces années, les travaux menés par les professeurs, chercheurs et étudiants ont non seulement permis d'interroger les fondements des phénomènes religieux, bousculant au passage les frontières des champs disciplinaires traditionnels, mais aussi de développer des outils et des formules pédagogiques parfaitement adaptés à ces thématiques complexes.

La difficile réflexion qui a mené à la dissolution de la Faculté de théologie et d'études religieuses (FaTER), à l'automne 2015, n'effacera évidemment jamais cette histoire remarquable. L'Université de Sherbrooke, en se dotant d'une entité intimement et tout naturellement liée à sa tradition : le Centre d'études du religieux contemporain (CERC), souhaitait plutôt donner un nouvel élan à l'étude des phénomènes religieux. Certains traits de caractère propres à l'Université de Sherbrooke transpirent d'ailleurs de la démarche amorcée lorsque le Centre n'était qu'un projet. Selon **Lucie Laflamme**, vice-rectrice aux études, l'institution a fait une fois de plus preuve d'innovation et démontré sa capacité à s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. « Puisque le religieux contemporain touche différentes sphères et que l'intérêt pour l'étudier est toujours bien présent, le maillage d'expertises est d'autant plus intéressant. »

## Le CERC a pour mission de systématiser l'étude interdisciplinaire du religieux contemporain en mobilisant les multiples expertises de son équipe de professeures et de professeurs.

### Préconiser une approche interdisciplinaire

Unique au Québec, le Centre d'études du religieux contemporain regroupe plus de 20 professeurs qui travaillent dans des champs disciplinaires très différents, y compris l'histoire, la théologie, la médecine, le droit, la sociologie, l'anthropologie, la science politique, la psychologie, le travail social et la philosophie. Il vise à offrir des formations d'excellence aux étudiantes et aux étudiants qui veulent approfondir les enjeux liés au religieux contemporain. La Faculté de droit s'y trouve bien représentée par les professeurs **Stéphane Bernatchez**, **David Gilles**, **David Koussens**, **Sébastien Lebel-Grenier**, **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) et **Marie-Pierre Robert**.

L'interaction de ces acteurs apportera un éclairage novateur permettant de mieux comprendre et interpréter la place du religieux dans nos sociétés contemporaines. « Notre objectif est de fédérer les multiples compétences des professeurs qui travaillent sur le religieux à l'Université de Sherbrooke, afin d'offrir des formations théoriques et pratiques intégrant pleinement l'interdisciplinarité dans l'analyse du religieux.

Ces formations seront bénéfiques à l'intégration des étudiantes et des étudiants dans leurs divers milieux professionnels. Elles stimuleront la recherche et favoriseront une meilleure diffusion du savoir », précise le directeur du CERC, le professeur David Koussens.

Le CERC a pour mission de systématiser l'étude interdisciplinaire du religieux contemporain en mobilisant les multiples expertises de son équipe de professeures et de professeurs. « On ne se contente pas de juxtaposer les expertises, mais on les croise pour une saisie plus globale de ce qu'est le religieux aujourd'hui », résume le professeur Koussens. Il ajoute que ce croisement peut facilement s'illustrer au moyen d'un exemple concret issu de l'actualité. « On parle beaucoup de la radicalisation religieuse; comment comprendre la radicalisation religieuse sans apport de la science politique et des enjeux géopolitiques, comment comprendre la radicalisation religieuse sans l'apport de la psychologie qui nous permet de saisir les trajectoires psychologiques des individus, l'apport de la sociologie qui nous outille sur la façon dont les jeunes issus de certains milieux vont rentrer dans des processus de sectarisation. »



Stéphane Bernatchez



David Gilles



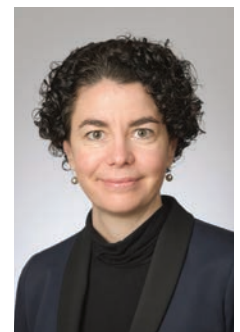
David Koussens



Sébastien Lebel-Grenier



Daniel Proulx



Marie-Pierre Robert





David Morin, professeur à l'École de politique appliquée de la Faculté des lettres et sciences humaines et membre du corps professoral rattaché au Centre, est également d'avis que chaque discipline apporte un morceau du casse-tête permettant de comprendre les problématiques en lien avec la place du religieux dans les sociétés contemporaines. « L'importance de l'interdisciplinarité, c'est d'être capable de croiser les regards sur un même objet d'études, mais avec des points de vue différents pour essayer d'avoir une compréhension globale. Confronter les points de vue entre les différentes disciplines n'est aujourd'hui même plus un luxe, mais une nécessité pour essayer de bien comprendre ces phénomènes. »

### Favoriser l'intégration et la collégialité

À la mission du Centre s'ajoutent une volonté d'intégrer les étudiants dans la vie universitaire et de faciliter la diffusion et la valorisation de leurs recherches, un désir de favoriser le regroupement de professeures et de professeurs pour permettre le développement de projets de recherche collectifs et une nécessité d'assurer une présence active de la recherche sur le religieux contemporain dans les communautés sherbrookoise, estrienne et québécoise.

Pour appuyer la poursuite de ces objectifs, le Centre a la chance de compter sur un important réseau de collaborations dans les milieux pratiques, ce qui facilite ensuite l'insertion professionnelle des étudiantes et des étudiants.

De plus, le Centre collabore aussi avec des structures de recherche performantes, notamment la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité et le Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS), qui alimentent la production et la diffusion des connaissances.

Le Centre est certes un lieu de formation, mais aussi et surtout un milieu de vie pour les étudiants et les professeurs. Sa taille humaine permet à chacun de trouver sa place pour y poursuivre au mieux ses projets. « Car c'est bien pour les étudiantes et les étudiants de l'Université de Sherbrooke que le Centre a vu le jour », précise David Koussens. « Il s'agit d'un véritable lieu d'échanges et de débats associant

le plus largement possible l'ensemble de la communauté universitaire sherbrookoise ».

### Élargir le spectre des sujets d'études

La structure du Centre et la diversité des disciplines qui y sont représentées permettent aux étudiantes et aux étudiants de formuler des problématiques extrêmement complexes faisant intervenir plus d'un spécialiste.

À titre d'exemples, on peut penser à la juriste qui vient prêter assistance au sociologue pour encadrer un doctorant qui veut approfondir la question de la liberté religieuse dans un Québec laïque, ou bien au théologien qui vient enrichir la réflexion amorcée avec le politologue quant à la délicate question de l'asile religieux.

### Quelques problématiques présentement ou prochainement à l'étude

- L'intégration des immigrantes musulmanes dans les réseaux d'affaires au Québec
- La dimension religieuse au sein de la députation conservatrice au fédéral
- Le religieux moderne et les conditions de vie des femmes
- La violence religieuse aux États-Unis : les limites de la tolérance dans un État laïque et une société pluri-religieuse
- Les réseaux et les logiques d'acteurs ayant pris part aux récents débats québécois sur la laïcité
- L'asile religieux dans la perspective interdisciplinaire de la théologie politique et de la philosophie éthique
- Les prises de positions de l'Église catholique concernant l'environnement
- La transformation du rapport à l'institution du mariage entre 1940 et 2001 au sein de la communauté francophone du Québec
- Les droits et les obligations des minorités non sunnites selon une analyse comparée du droit positif et de la jurisprudence musulmane en Algérie et en Égypte





## SAVIEZ-VOUS QUE?

Les travaux du Centre d'études du religieux contemporain (CERC), comme ceux de la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité et du Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS), dont il est question sous la rubrique Matière grise du présent magazine, témoignent du lien étroit entre le droit et le religieux contemporain.

Toutes ces entités retiennent d'ailleurs cette même approche interdisciplinaire essentielle à la compréhension de réalités plus complexes que jamais. Chaque discipline a sa raison d'être dans l'analyse du religieux, puisque tous les points de vue sont fondamentaux pour décortiquer, analyser et saisir ces enjeux sociaux d'actualité.

### Appliquer la connaissance sur le terrain

Selon Lorraine Derocher, professeure associée au CERC, les formations offertes au Centre permettent, bien sûr, de mieux comprendre certains phénomènes sociaux, mais aussi d'intervenir devant ceux-ci. Et c'est particulièrement pertinent dans son champ d'études : les sectes.

« Le Centre d'études du religieux contemporain vise à transférer la connaissance aux gens qui sont sur le terrain, aux gens qui sont dans le milieu. Je pense que le phénomène sectaire, le milieu des sectes religieuses, est un bon exemple d'un milieu qui est très difficile à aborder par les intervenants. Il faut connaître un peu ce que c'est une idéologie, ce que c'est

la religion, il faut comprendre ce que c'est une communauté, ce que c'est une communauté fermée. Les intervenants qui s'intéressent et qui prennent le temps de comprendre ces phénomènes-là sont mieux au fait et mieux outillés pour intervenir. » Elle est ainsi persuadée que les formations offertes au CERC répondront bien aux besoins des gens qui, quotidiennement, sont confrontés à la diversité culturelle et à la diversité religieuse.

Ce constat est vrai pour la recherche sur les sectes comme il le sera aussi pour la recherche faite dans de nombreux autres secteurs, notamment en droit, puisque le fait religieux a une incidence juridique à d'innombrables égards.

### Produire et diffuser les savoirs

Grâce à la collaboration de nouveaux professeurs et chercheurs, à une représentation toujours plus importante de nombreuses disciplines et à l'étude de questions de plus en plus pointues et pertinentes, il est facile d'affirmer que l'avenir du CERC est on ne peut plus stimulant pour l'ensemble de la communauté universitaire. « Le Centre va contribuer à la production des savoirs et les étudiants seront amenés à devenir des experts qui pourront intervenir dans l'espace public sur les questions liées au religieux contemporain », conclut le directeur du Centre, David Koussens.

# DANIELLE CÔTÉ NOMMÉE AMBASSADRICE

Le 15 octobre, tout juste avant le Gala du rayonnement de l'Université de Sherbrooke, la Faculté a procédé au dévoilement de la plaque de son ambassadrice 2015. **Danielle Côté** (LL.L. 1977), juge en chef adjointe à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, devient ainsi la 26<sup>e</sup> personnalité à être intronisée à la Galerie du rayonnement de la Faculté, un symbole de réussite qui inspire la relève.

Dans son allocution, le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a précisé que le choix de cette année visait à honorer une femme de valeurs. « Bien sûr, nous avons affaire à une grande juriste, largement reconnue par ses pairs pour la pertinence et l'acuité de son raisonnement. Mais Danielle Côté est également une personne mue par des valeurs qui résonnent particulièrement auprès de la Faculté : la passion, l'engagement, la générosité et la fidélité. »

## L'honorable Danielle Côté

La carrière de l'honorable Danielle Côté, ainsi que son engagement soutenu envers la formation des juristes et l'Université de Sherbrooke, lui valent assurément une place de choix comme ambassadrice de la Faculté de droit.

Diplômée en 1977, Danielle Côté est admise au Barreau l'année suivante. Elle débute sa carrière à l'aide juridique avant de poursuivre comme généraliste au sein du cabinet Desmarais Scott Pariseau Côté. En 1983, désignée substitut du procureur général à Sherbrooke, elle s'intéresse de plus en plus au droit criminel. De 1989 à 1994, elle agit comme avocate aux poursuites criminelles du ministère fédéral de la Justice, à Montréal.

Nommée juge à la Cour du Québec pour la chambre civile et la chambre criminelle et pénale en novembre 1994, elle devient ensuite membre de la Division administrative de la Cour du Québec et du Tribunal des professions. Le 16 juin 2011, elle est nommée juge en chef adjointe à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec pour un mandat de sept ans. À ce titre, elle conseille la juge en chef et appuie dans leurs fonctions les juges de la chambre

criminelle et pénale et les juges de paix magistrats. Elle est aussi membre du Conseil de la magistrature.

Depuis 2005, elle est très active au sein de la section canadienne de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ), qu'elle a même présidée pendant deux ans. Elle est également membre du Comité sur l'éthique de l'American Judges Association. En 2010, elle reçoit la médaille Pierre-Basile Mignault, remise par la Barreau de St-François à une personne qui marque son milieu de travail, qui collabore aux activités du monde juridique et qui se distingue par son honnêteté intellectuelle.

Ayant longtemps enseigné à la Faculté de droit, Danielle Côté ne manque jamais une occasion de rencontrer les étudiants et les étudiantes pour échanger et partager sa vaste expérience pratique.



Danielle Côté, ambassadrice 2015.



## Invités d'honneur

Le doyen Sébastien Lebel-Grenier et la nouvelle ambassadrice Danielle Côté (LL.L. 1977), entourés des ambassadrices et ambassadeurs présents, Monique Gagnon-Tremblay (LL.L. 1972, DDN 1973), Louis-Paul Allard (LL.L. 1970), Jacques Lemay (LL.L. 1967), Hélène Larivée (LL.B. 1988), Denis Paré (LL.L. 1976, DDN 1977) et Yves Lafontaine (LL.L. 1962).



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉUSSITE

Annuellement, la Faculté tient un gala pour saluer la réussite des étudiants et des étudiantes qui se distinguent au cours de leur passage à la Faculté. C'est donc le 19 novembre, au Centre culturel, que récipiendaires, donateurs, membres du personnel, parents et amis ont célébré la remise de plus de 200 000 \$ en prix et bourses à la crème des juristes de demain.



### Invités d'honneur

À l'avant : Alexandra Doyon (LL.B. 2010), Catherine Fontaine, Claire Desgens (LL.B. 1988), Sylvain Mercier, Sébastien Lebel-Grenier, Maxime Bernatchez, Éric Beauchesne, Caroline Martel, Mélanie Jacques (LL.B. 2002) et Catherine Choquette. À l'arrière : Pier-Olivier Poisson (LL.B. 2015), Armand Djavidi, Alexandre McCormack (LL.B. 2005), Paul-Matthieu Grondin (LL.B. 2005), Roberto Savarese (LL.B. 2005), Louis Bossé, François Sylvestre (LL.B. 1990, DDN 1991) et Philippe Bédard.

En ouverture, le doyen **Sébastien Lebel-Grenier** a félicité les lauréats et les lauréates, puis remercié La Fondation de l'Université et l'ensemble des partenaires et donateurs qui rendent possible une telle soirée. Aux étudiants et aux étudiantes, il a lancé un appel à la fierté. « Nous comptons sur vous pour disséminer la réputation de votre Faculté, comme l'ont fait et continuent de le faire vos prédécesseurs. Plus l'excellence de la formation que nous offrons est connue et reconnue, plus il sera facile de vous insérer dans votre future carrière. Surtout, ne soyez pas modestes : faites rayonner votre fierté! »

Dans le cadre de la cérémonie, coanimée par Me **Éliane-Marie Gaulin** (LL.B. 1984, LL.M. 2013) et Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005),

l'honorable **Claire Desgens** (LL.B. 1988), juge à la Cour du Québec, a livré un témoignage senti. « Peu importe la voie que vous déciderez d'emprunter, vous ne devez jamais cesser de croire que vous pouvez contribuer à une société plus juste, plus libre de ses choix. On peut changer le monde! » Elle a félicité les récipiendaires en soulignant que ce type de récompenses avait une grande valeur. « Par la reconnaissance que vous recevez ce soir,

l'Université, la Faculté, ses membres et la communauté juridique vous disent, de belle façon, qu'on croit en votre potentiel en le célébrant publiquement. »

Aux récipiendaires individuels se sont ajoutées les personnes dont le nom figure désormais au Palmarès du doyen. Les efforts déployés par les cinquante meilleurs étudiants et étudiantes de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> années ont ainsi été dûment récompensés.

## MERCI à nos donateurs

APAPUS  
Association de droit Lord Reading  
Association générale des étudiants en droit (AGED)  
BAA Avocats d'affaires  
Barreau de Saint-François  
Barreau du Québec  
Bereskin & Parr  
Davies Ward Philips & Vineberg  
De Grandpré Chait  
Dentons  
Éditions Yvon Blais  
Fasken Martineau  
Fonds Chénier-Picard

Fonds de la Faculté de droit  
Fonds Guy-R. Landry - Monty Sylvestre S.E.N.C.  
Fonds institutionnel de l'Université de Sherbrooke  
Fonds Marcel-Guy  
Fonds Richard-Crépeau  
Fournier Demers Bureau Borduas  
Grondin Savarese  
Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance Environnementale (SAGE)  
Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)  
Joli-Cœur Lacasse

Jolin Lebreux, notaires  
La Personnelle  
Lavery Avocats  
L'honorable juge Danielle Côté  
Magistrature du district judiciaire de Saint-François  
Manlio Del Negro  
Maxime Bernatchez  
Monette Barakett  
Monty Sylvestre  
Norton Rose Fulbright  
Osler  
Sanofi Canada  
Wilson & Lafleur





**Bourse Dentons**

**Antoine Meunier, Roxane Hamilton Anglehart, Catherine Lajoie, Antoine Gamache et William Provencher Campeau** reçoivent chacun une bourse Dentons de 2 000 \$, remise par Caroline Martel et Mélanie Jacques.



**Bourse Osler**

**Emmanuelle Boilard** reçoit la bourse Osler de 1 000 \$, remise par Jean-Philippe Dionne.



**Médaille Albert-Leblanc/Prix du doyen**

**Audrey Castonguay** reçoit la Médaille Albert-Leblanc et le Prix du doyen, remis par Sébastien Lebel-Grenier et Bernard Colas.



**Prix de la Magistrature**

**Julien Boudreault** reçoit le Prix de la Magistrature du district judiciaire de Saint-François de 1 000 \$, remis par Claire Desgens et Daniel Proulx.



**Bourse Marcel-Guy**

**Éric Poirier** reçoit la bourse Marcel-Guy de 5 000 \$, remise par Sébastien Lebel-Grenier et Bernard Guy.



**Bourse Joli-Cœur Lacasse**

**Florence Gauthier** reçoit la bourse Joli-Cœur Lacasse de 1 000 \$, remise par Éric Beauchesne.



**Bourse BAA Avocats d'affaires**

**Émilie Raby-Roussel** reçoit la bourse BAA Avocats d'affaires de 1 000 \$, remise par François Dubé.



**Bourse Lavery**

**Marc-Antoine Pitre** reçoit la bourse Lavery de 1 200 \$, remise par Danielle Gauthier.



**Prix Monty Sylvestre**

**Josiane Guay** reçoit le prix Monty Sylvestre de 500 \$, remis par François Sylvestre.



**Bourse Manlio Del Negro**

**Sarah-Kim Dubois** reçoit la bourse Manlio Del Negro de 1 000 \$, remise par Alessandro Del Negro.



**Bourse Sanofi Canada**

**Andrée-Ann Thomas** reçoit la bourse Sanofi Canada de 1 000 \$, remise par Charles-Étienne Daniel.



**Palmarès du doyen – 2<sup>e</sup> année**

Les étudiants de 2<sup>e</sup> année qui figurent au Palmarès du doyen.

## CROISER SIMULTANÉMENT LE FIL D'ARRIVÉE ET LA LIGNE DE DÉPART



Bianca Audet a vécu cette journée mémorable avec sa famille.



Les porte-paroles de la cohorte 2015 : Cédrik Gignac et Josiane Rioux-Collins.

Chaque année, la Faculté tient deux événements importants qui saluent la détermination et la persévérance de ses nouveaux diplômés : la collation des grades et la cérémonie de remise des diplômes de 2<sup>e</sup> cycle.

### Collation des grades

La journée du 26 septembre 2015 sera très certainement gravée à jamais dans la mémoire de plusieurs personnes, non pas à cause de la température particulièrement clémente, mais parce qu'elle marquait une étape importante pour les membres de la cohorte 2015 de la Faculté de droit. Quelque 240 diplômées et diplômés ont en effet pris part à la collation des grades, un événement grandiose et riche en émotions.

Au terme de la cérémonie institutionnelle, la magie était une fois de plus au rendez-vous lors du rituel d'investiture, une gestuelle émouvante marquant le moment où les diplômés, en retournant simultanément leur

cape, sont littéralement investis des couleurs institutionnelles : le vert et l'or.

« La collation des grades est une journée incroyable et riche en émotions. Tout le déploiement qui est mis en place afin de souligner l'accomplissement des étudiants est terriblement touchant. La vie universitaire représente souvent beaucoup de sacrifices. Nous sommes pour la plupart loin de notre ville natale, donc loin de notre famille et de nos amis, et la plupart de nos soirées se résument par un café et de l'étude. C'est donc merveilleux pour le temps d'une journée d'avoir toute l'attention rivée sur nous et qu'il y ait des milliers de personnes présentes pour souligner notre réussite. C'est très gratifiant de recevoir tout cet amour. La collation des grades, c'est la plus belle façon de boucler la boucle sur les années universitaires, car nous réalisons que les moments plus difficiles de notre parcours ont valu la peine », a affirmé **Bianca Audet**, bachelière en droit.

Cet état d'esprit était nul doute partagé par l'ensemble de la cohorte, car une énergie électrisante l'accompagnait au moment de son entrée dans le chapiteau facultaire. Sentiments

de fierté, d'accomplissement et de réussite se lisaient sur le visage des diplômés, mais aussi sur celui de leurs parents et amis.

« Chers diplômés, vous attendez ce moment depuis longtemps et nous sommes heureux de célébrer votre réussite avec vous aujourd'hui. Vous êtes venus nombreux pour prendre part à cette collation des grades et vous avez raison : il s'agit là d'un événement important dans une vie, qui marque le couronnement d'années d'efforts soutenus, de sacrifices et d'engagement », a d'entrée de jeu affirmé le doyen **Sébastien Lebel-Grenier**.

**Cédrik Gignac** et **Josiane Rioux-Collins**, tous deux diplômés au programme de baccalauréat en droit-MBA et porte-paroles de la promotion, ont livré un témoignage bien senti. « Aujourd'hui, nous soulignons la fin de cette aventure. La conclusion de plusieurs années d'études acharnées en droit, mais surtout le début d'une grande épopée. C'est drapés de vert et d'or que nous regardons vers l'avant. Ces couleurs nous rappellent ces dernières années et nous permettent de nous tourner vers l'avenir tout en les portant dans notre cœur », a affirmé Cédrik Gignac.



### Cérémonie de remise des diplômes de 2<sup>e</sup> cycle

Une vingtaine de finissantes et finissants en common law et droit transnational, ainsi qu'en pratique du droit criminel et pénal, ont quant à eux reçu leur diplôme de 2<sup>e</sup> cycle lors d'une cérémonie tenue à Sherbrooke le 14 novembre.

Le côté plus intime et personnalisé de cette célébration fait le bonheur des diplômés et de leur famille. Il illustre aussi très bien la vision humaine de la Faculté.

### Nouveau docteur *honoris causa*

Encore cette année, la Faculté de droit a profité de la collation des grades pour décerner un doctorat d'honneur.

Jean-Guy Belley, une sommité dans le domaine de la théorie du droit, entreprend sa carrière à l'Université Laval, en 1978, à titre de professeur adjoint, après avoir complété son doctorat sous la direction du professeur Jean Carbonnier à l'Université de Paris II. En 1999, il devient professeur à l'Université McGill, en tant que titulaire de la prestigieuse Chaire Sir William C. Macdonald, puis de professeur émérite en 2011. Au cours des trois dernières années, en qualité de professeur invité à l'Université de Montréal, il a travaillé à la mise en œuvre d'un nouveau cours obligatoire de 2<sup>e</sup> cycle sur les « Mutations contemporaines du droit ».

Les recherches du professeur Belley s'inscrivent dans le domaine de la sociologie du droit et du droit privé. Pendant son parcours universitaire, il apporte notamment une contribution exceptionnelle à la théorie du pluralisme juridique. La qualité de ses travaux et le nombre impressionnant de ses publications en témoignent : écriture et coécriture de trois monographies, direction de quatre ouvrages collectifs, participation à plus de trente-cinq ouvrages collectifs, publication de plus de trente articles dans des revues juridiques, présentation



Les diplômés en common law et droit transnational et en pratique du droit criminel et pénal.



Le nouveau docteur d'honneur, Jean-Guy Belley, en compagnie de la rectrice Luce Samoisette (LL.B. 1981, DDN 1982) et du doyen Sébastien Lebel-Grenier.

de plus de quatre-vingts communications orales, obtention de neuf subventions de recherche et supervision de quinze mémoires et thèses. Ces différentes contributions, qui apportent à l'avancement des connaissances et exercent une influence déterminante, lui ont d'ailleurs valu d'être honoré par la Société royale du Canada en 2005.



**Yannick Trudel**



Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle  
en common law et droit transnational

« Le programme de common law, c'était l'occasion de rencontrer des gens d'autres universités, des professeurs venant des quatre coins du Canada, de profiter des visites estivales d'Éric Lapointe à Sherbrooke et, bien sûr, de prendre un verre de temps à autre avec des conférenciers de Genève. »

**Thierno Souleymane Barry**



Doctorat  
en droit

« De l'Université de Sherbrooke, je garde le souvenir d'un lieu de vie, d'un endroit de rencontres interculturelles et surtout d'initiatives courageuses et novatrices en matière de recherche; les moments passés sur la colline universitaire restant à jamais gravés dans notre mémoire et présents tout au long de notre vie. »

**Letta Wellinger et Georges Samoïsette Fournier**



Baccalauréat  
en droit

Baccalauréat  
en droit-MBA

« À quelqu'un qui hésite entre Sherbrooke et une autre faculté de droit, je lui dirais de choisir Sherbrooke, étant donné la vie étudiante animée, l'attachante communauté sherbrookoise et toutes les opportunités qu'offre la Faculté, telle la possibilité d'accomplir un échange étudiant à l'étranger. »

« Mon passage à l'UdeS aura été l'occasion de côtoyer des professionnels motivés et dédiés ainsi que des collègues d'une grande qualité dans un environnement propice à l'étude et au dépassement. »

**Camille Champagne**



Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle  
en pratique du droit criminel et pénal

« La cérémonie de remise des diplômes de 2<sup>e</sup> cycle symbolise la fin d'un très beau chapitre de ma vie, soit la fin de mes études universitaires, l'accomplissement de tous mes efforts pour accéder à une spécialité dans un domaine de droit qui me passionne et l'atteinte de tous mes objectifs. »

# LES PANDÉMIES ET LE DROIT : DÉFINIR, INTERAGIR ET INTERVENIR

À travers l'histoire, certains termes ont semé la panique au sein de vastes populations. Il n'y a qu'à penser à variole, tuberculose, lèpre, malaria, grippe aviaire, SRAS ou Ébola. Qualifié de pandémie à tort ou à raison, le phénomène interpelle non seulement la communauté médicale, mais aussi la communauté juridique.



François Vialla

S'il est vrai que ces mots résonnent dans l'imaginaire collectif comme des dangers pouvant remettre en cause jusqu'à l'existence même de l'espèce humaine, il est aussi vrai de dire que la définition d'une pandémie ne fait pas l'unanimité. C'est d'ailleurs sur ce point qu'a insisté **David Pavot**, chargé de cours à forfait et coorganisateur du colloque, dans son mot de bienvenue à l'intention des participants réunis à la Faculté le 6 novembre 2015.

Tant en droit international qu'en droit interne, bon nombre de questions se posent, sans nécessairement trouver une réponse claire. Il est ainsi possible de s'interroger sur la coopération entre les organisations internationales ou entre les États, sur le leadership en matière de lutte contre les pandémies, sur la valeur des normes internationales et sur les dérogations au système des brevets. De la même façon qu'il est pertinent de se questionner sur le cas de la crise du SRAS, à Toronto, et ses conséquences sur la santé publique, ainsi que sur les expérimentations et la responsabilité, sur le consentement aux soins, sur l'adaptation des

systèmes de santé, sur le respect des libertés publiques en cas de vaccination obligatoire.

François Vialla, professeur à l'Université de Montpellier I, a ouvert la journée en abordant la lutte contre les pandémies d'un point de vue historique. Se sont par la suite succédés des conférenciers d'un peu partout pour faire la lumière sur différents aspects de la problématique d'un point de vue juridique, notamment en ce qui a trait à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux fondements des interventions des États, à la mise en quarantaine et à l'isolement sanitaire, à l'interdiction de circuler entre les territoires, à la protection de la dignité humaine dans l'usage de traitements expérimentaux dans la lutte contre l'Ébola, à l'encadrement éthique et juridique de la recherche biomédicale d'urgence en situation de pandémie et à la responsabilité des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion du risque pandémique.

Le colloque était présenté conjointement par le Centre de recherche en droit et politiques de la santé (DPS) et la maîtrise en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA).



Le comité organisateur du colloque : David Pavot et les professeures Marie-Eve Couture Ménard, Mélanie Bourassa Forcier et Anne-Marie Savard (LL.M. 2000).

COLLOQUE ANNUEL

## DROIT ET SANTÉ EN FIN DE VIE : IMPACTS DES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS JURIDIQUES

13 MAI 2016  
LONGUEUIL

[USherbrooke.ca/droit/dps-2016](http://USherbrooke.ca/droit/dps-2016)



# UN RENVERSEMENT QUI TOMBE SOUS LE SENS



Antoine Giguère, M.A.

**Antoine Giguère** détient un baccalauréat en enseignement, adaptation scolaire et sociale, ainsi qu'une maîtrise en éducation (M.A.). Il a travaillé dans le réseau de l'éducation à titre, entre autres, d'enseignant, de chargé de cours et de spécialiste en sciences de l'éducation. Comme conseiller pédagogique, il soutient l'innovation pédagogique auprès de l'ensemble du corps enseignant et œuvre au sein de l'équipe du programme de maîtrise en droit notarial.

Afin d'offrir aux étudiantes et aux étudiants un enseignement à la fin pointe, la Faculté vient tout juste de se doter de deux nouvelles salles de classe. La première est aménagée spécifiquement pour la pédagogie inversée, tandis que la seconde, dont le mobilier est complètement mobile, peut être modulée en fonction des besoins. L'une et l'autre offriront aux professeurs et chargés de cours l'occasion de changer certains paramètres de leur enseignement, de dynamiser le moment en classe, en groupe, afin que les étudiants tirent le meilleur de cette nouvelle approche.

### Survол de la pédagogie inversée

La pédagogie inversée peut être perçue comme la simple inversion des activités d'enseignement en classe avec celles à la maison. Au lieu d'aller en classe pour écouter le professeur ou le chargé de cours et faire des travaux de manière individuelle à la maison, l'étudiant prend connaissance des contenus théoriques de manière autonome, à l'extérieur de la classe, et profite des cours pour effectuer des activités pratiques d'apprentissage. Le rôle de transmetteur de la connaissance du professeur bascule vers un rôle d'expert qui guide l'étudiant dans son apprentissage.

L'apprentissage inversé est une approche pédagogique active où :

- l'apprenant est au cœur du processus;
- le type et l'ordre des activités sont interchangeables;
- l'enseignement magistral se déplace vers un espace d'apprentissage individuel;
- le temps de groupe est consacré à la mobilisation des connaissances et à l'apprentissage par les pairs.

### Quelques avantages

La pédagogie inversée permet aux étudiants de prendre contact avec les contenus théoriques au rythme qui leur convient. Ce faisant, elle favorise leur responsabilisation en les impliquant davantage dans leur apprentissage. Cette approche met l'accent sur l'approfondissement des notions, puisque c'est l'analyse de situations réelles qui est mise de l'avant en classe. Une rétroaction en direct permet au professeur de savoir où en est chacun des étudiants avant les évaluations sommatives. Dans ce contexte d'échanges avec le professeur et bien entendu avec leurs pairs, les étudiants acquièrent de meilleures connaissances et compétences.

« Le seul moment où les étudiants ont besoin que je sois physiquement présent, c'est celui où ils sont bloqués et où ils ont besoin d'une aide individuelle. Ils n'ont pas besoin que je sois présent en classe, dans leur dos à les houspiller ni à leur exposer de la matière. Ils peuvent très bien assimiler la matière par eux-mêmes. »

- Bergmann et Sams (2014)

### Classe polyvalente

- Pièce vaste et lumineuse
- Aménagement modulable
- Tableaux de verre
- Station de recharge
- Équipement de visioconférence







## Classe de pédagogie inversée

- Pièce vaste et lumineuse
- 10 îlots de travail
- 1 console centrale pour le professeur
- Tableaux de verre
- Écrans DEL surdimensionnés
- Systèmes interactifs Crestron<sup>MC</sup> et Smart Podium<sup>MC</sup>

## Nouvel apprentissage pour les professeurs

Bien que le professeur doive maintenir un rôle d'expert par rapport aux différents apprentissages à effectuer par ses étudiants, Bergmann et Sams

affirment que de ne pas tout savoir « n'est pas un crime ». Compte tenu du niveau variable de maîtrise des objectifs pédagogiques dans un tel contexte, la période en classe devient un moment d'apprentissage flexible et non linéaire. Le professeur doit ainsi être prêt à s'ajuster aux différents rythmes d'apprentissage, en transférant la responsabilité d'apprendre aux étudiants et en s'appropriant le rôle d'accompagnateur.

## Implantation à la Faculté

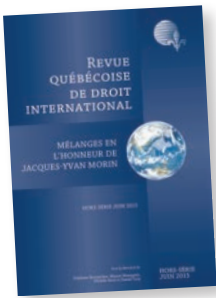
Avant de se lancer dans les classes inversées, les professeurs intéressés seront appelés à revoir la planification des apprentissages à faire. Il faut établir des objectifs d'apprentissage clairs et déterminer lesquels seraient mieux servis par l'apprentissage autonome, à l'extérieur de la classe, et lesquels profiteraient des échanges en groupe. Les professeurs doivent déterminer quelles portions de matière seront offertes sous forme de notes de cours, de présentations (p. ex. PowerPoint), de capsules audio ou vidéo, etc. Ils devront idéalement prévoir plus d'une activité stimulante en classe afin de mobiliser dans l'action la matière vue à la maison.

## Les origines de la pédagogie inversée

Centrée sur l'apprentissage actif par les étudiants, cette approche pédagogique s'inspire principalement de deux grands courants en éducation. D'une part, le socioconstructivisme soutient que le développement de la connaissance est une construction qui se bâtit dans l'interaction sociale. Pour certains, la construction d'un savoir, peu importe le domaine, constitue un apprentissage social, où ce que les individus partagent nourrit cette construction de savoirs. D'autres soutiennent même que la connaissance est le résultat d'une confrontation de points de vue.

D'autre part, le psychocognitivism ou la psychologie cognitive cherche à comprendre le fonctionnement des représentations, des structures et des processus mentaux à partir de l'étude du comportement. Elle vise entre autres à mieux cerner le fonctionnement du cerveau en matière de traitement de l'information, ce qui prend tout son sens dans la société dans laquelle nos étudiants seront appelés à œuvrer au plan professionnel.

Retenons simplement que ces deux courants placent l'étudiant au cœur de ses apprentissages. Il construit ses connaissances et ses compétences en interaction avec les autres, tout en développant un regard critique sur l'information qui l'approvisionne.



**Stéphane Bernatchez\***, Manon Montpetit, Michèle Rivet et Daniel Turp, dir., *Mélanges en l'honneur de Jacques-Yvan Morin*, Revue québécoise de droit international, 2015, 396 p.

\* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage Hors-série regroupe les communications faisant suite à un colloque, dont le point de départ était un texte publié en 1963 par Jacques-Yvan Morin, intitulé *Une charte des droits de l'Homme pour le Québec*, et qui a inspiré la Charte des droits et libertés de la personne, adoptée en 1975.



**David Koussens\***, *L'épreuve de la neutralité. La laïcité française entre droits et discours*, Bruxelles, Bruylant, 2015, 212 p.

\* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage propose un double regard sociologique et juridique sur les récentes évolutions de la laïcité en France. Basé sur l'analyse de sources juridiques et politiques relatives à la régulation de la diversité religieuse, il a pour but de donner des clés de compréhension sur les débats publics actuels souvent très vifs et d'en mettre en exergue les impensés.

## AUX ÉDITIONS DE LA RDUS



**Jacques J. Ancitil\***, *Le Code de procédure civile en tableaux*, Livres I, II, III, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2015, 375 p.

\* Professeur retraité



**Jacques J. Ancitil\***, *Le Code de procédure civile en tableaux*, Livres IV, V, VI, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2015, 292 p.



**Jacques J. Ancitil\***, *Le Code de procédure civile en tableaux*, Livres VII, VIII et Dispositions modificatives et finales, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2015, 255 p.

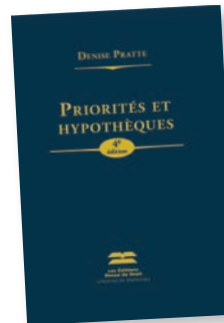
Ces ouvrages ont été réalisés afin de faciliter la compréhension du *Code de procédure civile* et à des fins éducatives. La méthodologie consiste à transformer en tableaux les alinéas, phrases ou paragraphes de chaque article, pour que le lecteur s'empare rapidement des subtilités du nouveau Code.



**Louis Marquis\***, *Droit de la prévention et du règlement des différends, Principes et fondements*, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2015, 218 p.

\* Professeur associé à la Faculté

Les fondements et les principes qui animent le droit de la prévention et du règlement des différends expliquent comment et pourquoi des parties peuvent prévenir l'occurrence d'un différend ou le régler de façon constructive. C'est un droit multidisciplinaire en symbiose avec le nouveau *Code de procédure civile* du Québec, qui en a fait sa philosophie de base.



**Denise Pratte\***, *Priorités et hypothèques*, 4<sup>e</sup> édition, Sherbrooke, Éditions RDUS, 2015, 684 p.

\* Professeure à la Faculté

Cet ouvrage, comme les précédents, se concentre sur les concepts fondamentaux touchant les priorités et les hypothèques. Il est conçu avec un souci de clarté et d'accessibilité. Cette 4<sup>e</sup> édition, tout en conservant le même plan que l'ouvrage original, inspiré du *Code civil du Québec*, intègre, entre autres, les modifications législatives apportées par l'adoption du nouveau *Code de procédure civile*.

## SAVIEZ-VOUS QUÉ?

Le programme de common law et droit transnational offert à la Faculté donne accès aux barreaux des autres provinces canadiennes, ainsi qu'à celui de l'État de New York. Il couvre les principaux domaines du droit privé régis par la common law. Il présente l'état actuel du droit au Canada et dans d'autres juridictions, tout en abordant les développements qui marqueront l'avenir de cette tradition. Visionnez la toute dernière capsule promotionnelle de la Faculté.





# ÉCOLE D'ÉTÉ EN DROIT INTERNATIONAL APPLIQUÉ

Du 6 au  
17 juin 2016

Campus principal  
de l'Université de  
Sherbrooke

Thème 1 – L'Afrique et le droit international : enjeux d'actualité

Thème 2 – Les grands événements sportifs et le droit international

Thème 3 – Les crises financières et le droit international

L'école d'été est organisée par le programme de  
Droit international et politique internationale appliqués (DIPIA), sous la  
direction scientifique de Marie-Claude Desjardins et Geneviève Dufour.

Pour information et inscription :  
[USherbrooke.ca/droit/ecole-DIPIA](http://USherbrooke.ca/droit/ecole-DIPIA)

## Portes ouvertes À SHERBROOKE

DU BACCALAURÉAT  
AU DOCTORAT



13 FÉVRIER

[USherbrooke.ca/visiter](http://USherbrooke.ca/visiter)



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

| Voir au futur

# POUR UNE RECHERCHE FONDAMENTALE SOCIALEMENT PERTINENTE SUR LA LAÏCITÉ

**David Koussens** est professeur à la Faculté de droit et titulaire de la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité. Il dirige également le Centre d'études du religieux contemporain et la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke (RDUS). Il a suivi une formation de juriste en France et au Québec, puis exercé des fonctions juridiques au Conseil d'État et au Ministère français de la culture et des communications. Ses recherches portent principalement sur les rapports entre le droit et les religions, sur la laïcité et sur le catholicisme au Québec.

Par David Koussens

Alors même qu'on avait longtemps pensé que la religion serait évacuée de la société avec les progrès de la science et du savoir, les prédictions sécularistes ne se sont pas réalisées et la modernité elle-même a constitué un terreau fertile aux transformations et à la prolifération des formes de croyance. Les systèmes de croyance n'ont pas disparu, ils se sont transformés. Certes, le paysage religieux n'est pas bouleversé pour autant, mais l'apparition de nouvelles quêtes de sens que la modernité n'aurait pas permis de combler ou l'arrivée de croyances culturellement ancrées dans des territoires étrangers via les flux migratoires en sont désormais des composantes incontestables. La multiplication des groupes religieux minoritaires ayant pignon sur rue dans les grandes villes occidentales, l'attraction croissante suscitée par les groupes évangéliques, la montée des courants charismatiques et la visibilité de certaines pratiques orthodoxes juives ou musulmanes sont ainsi autant de phénomènes qui interrogent désormais l'État et le droit en termes de régulation de la diversité religieuse.



Safa Ben Saad, chercheure postdoctorale, et Daniel Chevalier, doctorant en études du religieux contemporain, en compagnie du titulaire de la Chaire, David Koussens.



## Comprendre les aménagements de la laïcité

La popularisation du mot « laïcité » est à la fois récente et rapide en contexte québécois. Son usage dans le langage courant était en effet encore quasiment inexistant dans les années 1990 et ce n'est que depuis une dizaine d'années que ce mot acquiert une certaine notoriété publique dans la province. Le plus souvent, c'est alors dans des contextes de tensions liées à la visibilité d'un religieux qui n'est pas normalisé dans la culture de la société, voire de la nation, et par là-même de situations de conflits entre des valeurs en opposition – ou présentées comme telles dans les débats publics – que ce mot « laïcité » est le plus



fréquemment employé. Au Québec, il rencontre donc une première notoriété publique à partir de la crise des accommodements raisonnables en 2006, puis rejaillit ensuite fortement dans le débat public québécois, en 2013, avec l'annonce par le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne du Québec d'un projet de « Charte affirmant les valeurs de laïcité ».

La pluralité des origines philosophiques, la complexité de son parcours historique et l'absence de toute définition juridique de la laïcité ne permettent que difficilement aux citoyens de s'en saisir. En témoignent les récentes enquêtes d'opinion attestant de la multiplicité des contenus attribués par les citoyens à la notion, et par conséquent de la difficulté de s'accorder pour définir ce qu'ils considèrent néanmoins être aujourd'hui une valeur partagée. À l'heure où la laïcité est un sujet fortement débattu dans la société (au Québec, mais aussi dans de nombreux États européens), la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité a pour but d'alimenter la recherche fondamentale en analysant les représentations sociales véhiculées dans les débats sur la laïcité et les dispositifs juridiques de régulation de la diversité religieuse. Ces recherches, menées dans une perspective comparatiste et interdisciplinaire, permettent ainsi de retracer les corrélations ou les divergences entre les conceptions de la laïcité que l'on peut déceler dans le champ narratif et la réalité des aménagements juridiques qui régulent le religieux dans la société.

## Contribuer à la vie scientifique de la Faculté de droit

La Chaire de recherche Droit, religion et laïcité contribue activement à la vitalité scientifique de la Faculté de droit en organisant de nombreux événements qui associent des chercheurs de renommée internationale, des représentants des milieux politiques, institutionnels ou communautaires, des leaders religieux et des étudiants pour réfléchir aux nouveaux défis suscités par la pluralité des valeurs en présence dans nos sociétés contemporaines : port du voile intégral, débat sur la « Charte des valeurs », polygamie, place de la religion en entreprise. Pour mieux saisir ces nouveaux enjeux qui

dépassent souvent nos frontières nationales, de nombreuses collaborations ont été mises en place au cours des dernières années avec plusieurs universités au Québec, bien sûr, mais aussi en Amérique du Nord et en Europe.

## Développer un savoir pertinent socialement

Au cours des dernières années, la Chaire s'est engagée activement dans les débats sur la laïcité qui ont animé le Québec. Pourquoi un tel engagement est-il aussi indispensable? La plupart des débats ont évacué les expertises qui, en droit, en sciences de l'éducation ou en sciences sociales, auraient permis une ouverture plus sereine de la discussion. Ces expertises sont pourtant indispensables sur un sujet aussi sensible qu'est celui de la laïcité, non seulement en raison de la complexification croissante du champ religieux mais aussi de l'importance pour l'État laïque d'en comprendre les manifestations pour garantir le plus adéquatement la liberté de conscience et de religion des citoyens. La neutralité de l'État à l'égard des conceptions de la vie bonne nécessite en effet une approche objectivée du champ religieux, ce qui souvent fait défaut dans le débat public. L'engagement de la Chaire permet ainsi de rappeler l'importance des recherches menées au Québec sur la laïcité, mais aussi de défendre la mission universitaire consistant à produire et transmettre des savoirs ouverts ainsi qu'un esprit critique participant aux transformations de la société. C'est là que réside en effet la double mission des enseignants-chercheurs : favoriser la transmission des connaissances et l'émergence d'une réflexion ancrée dans l'histoire et prenant en compte les contextes sociopolitiques et juridiques dans lesquels nous vivons. C'est donc également par une présence active dans la collectivité, en partenariat constant avec les milieux institutionnels et communautaires, que la Chaire contribue à produire un savoir socialement pertinent, à lutter contre les préjugés et à promouvoir les droits fondamentaux pour favoriser un meilleur vivre-ensemble.

Pour en savoir plus sur les activités de la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité, visitez le [USherbrooke.ca/chaire-droit-religion-laicite](http://USherbrooke.ca/chaire-droit-religion-laicite).

# ÉTUDIER LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE À TRAVERS LE PRISME DE L'INTERDISCIPLINARITÉ

Par Marie-Pierre Robert



**Marie-Pierre Robert** est vice-doyenne à l'enseignement et professeure à la Faculté de droit, où elle codirige le programme de 2<sup>e</sup> cycle en pratique du droit criminel et pénal. Une partie importante de ses travaux de recherche porte sur les liens entre le droit pénal et la diversité culturelle et religieuse. Elle s'intéresse à des questions comme les crimes d'honneur, la criminalisation de la polygamie et le port du voile intégral.

Le Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS) est un centre de recherche interdisciplinaire qui s'intéresse aux différents aspects du pluralisme religieux au Canada. Il regroupe 13 chercheurs relevant de trois facultés (droit, administration, lettres et sciences humaines) qui travaillent de concert autour du cadre théorique du métissage normatif, c'est-à-dire l'influence réciproque des normes étatiques, religieuses et sociales.

Depuis sa création en 2003, le Centre a mené plusieurs projets de recherche financés et organisé plusieurs colloques. Ses membres se sont intéressés notamment au port du voile intégral, à la criminalisation de la polygamie, à la neutralité religieuse, aux racines du multiculturalisme, aux mariages religieux et à l'asile religieux.

La thématique de recherche du SoDRUS se prête particulièrement bien à des collaborations internationales, la diversité religieuse soulevant des enjeux communs, mais qui peuvent être gérés différemment par les divers États. Ainsi, trois membres du SoDRUS (**David Koussens**, **Stéphane Bernatchez** et **Marie-Pierre Robert**) participent au projet CIRIT, piloté par l'Université de Strasbourg, qui analyse la circoncision rituelle dans une approche interdisciplinaire et comparée. Ce projet examine la délicate question de la circoncision rituelle pratiquée sur les enfants dans les pays européens ainsi qu'au Canada. Faut-il tolérer cette pratique au nom de la liberté religieuse des parents ou la sanctionner au nom

de la liberté de l'enfant? Dans quelle mesure l'intérêt de l'enfant doit-il être analysé en fonction du contexte religieux dans lequel il évolue? Faut-il considérer la circoncision comme une atteinte mineure ou importante à l'intégrité physique et sexuelle de l'enfant? Ces difficiles questions amènent les chercheurs à analyser non seulement les droits et libertés, mais également les fondements philosophiques, les aspects sociologiques et le rôle du droit pénal. À la suite d'un atelier ayant eu lieu à Strasbourg au printemps dernier, un ouvrage collectif sera lancé lors d'un colloque international à la Cour européenne des droits de l'Homme en 2016.

Le SoDRUS a de plus conclu un partenariat de collaboration et de mobilité avec la Chaire de droit des religions de l'Université catholique de Louvain sur le thème Religion et Entreprise. Ce partenariat a donné lieu déjà à deux ateliers, l'un en Belgique et l'autre au Québec, sur le thème du management spirituel. Cette thématique amène à analyser non seulement les accommodements raisonnables en entreprise,





Marie-Pierre Robert et Claude Gélinas, codirecteurs du SoDRUS, en compagnie de Sylvana Al Baba Douaihy, doctorante en études du religieux contemporain.

mais aussi la question de savoir jusqu'ou une entreprise peut-elle être gérée en fonction de différents principes religieux ou spirituels? Dans quelle mesure l'entreprise peut-elle jouir de la liberté religieuse? D'autres échanges suivront sur cette thématique dans les deux années à venir. Pierre Noël et **Luc Grenon** s'intéressent particulièrement aux liens entre la religion et l'entreprise, notamment sur le plan de la bien-faisance, dans une approche alliant théologie, d'une part, et droit, d'autre part.

Ses membres finalisent actuellement un ouvrage collectif intitulé *La Religion hors la loi : L'État libéral à l'épreuve des religions minoritaires*, lequel fait suite au colloque international éponyme organisé à la Faculté de droit et financé par le CRSH. Cet ouvrage, qui analyse les fondements et les implications de la criminalisation de comportements religieux minoritaires dans les démocraties libérales, réunira des contributions de chercheurs issus de trois disciplines (droit, sociologie et anthropologie) provenant de cinq pays différents (Canada,

France, Belgique, États-Unis et Haïti). Dirigé par David Koussens, Marie-Pierre Robert, Claude Gélinas et Stéphane Bernatchez, il paraîtra aux prestigieuses éditions Bruylant/Larcier en 2016.

Chaque année, le SoDRUS organise un cycle de conférences conjoint avec la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité. Ces conférences publiques ont permis à certains membres du SoDRUS de participer (Sami Aoun, Daniel Proulx, Luc Grenon, Maurice Demers et Pierre Noël), mais elles visent surtout à inviter des chercheurs de l'extérieur, de différentes disciplines, à présenter leurs travaux de recherche, afin d'enrichir la réflexion des membres du SoDRUS, de leurs étudiants et de toute la communauté. Ces conférences ont lieu un mercredi midi par mois.

La synergie créée par les trois structures que sont le SoDRUS, la Chaire de recherche Droit, religion

## Membres du SoDRUS

### Membres réguliers

- Sami Aoun – Politique
- Maurice Demers – Histoire
- Claude Gélinas – Anthropologie
- Luc Grenon – Droit
- David Koussens – Sociologie, droit
- Sébastien Lebel-Grenier – Droit
- David Morin – Politique
- Pierre Noël – Théologie
- Daniel Proulx – Droit
- Marie-Pierre Robert – Droit

### Membres associés

- Stéphane Bernatchez – Droit
- David Gilles – Droit, histoire du droit
- Michèle Vatz-Laaroussi – Travail social

et laïcité ainsi que le Centre d'études du religieux contemporain (CERC) permet à l'Université de Sherbrooke de se démarquer, de créer un pôle de savoir, d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit et des religions.

Ainsi, le SoDRUS offre des possibilités de collaboration et d'assistantat de recherche aux étudiants des cycles supérieurs dont les travaux portent sur des problématiques reliées à la diversité religieuse, et ce, dans plusieurs disciplines.

Pour en savoir plus sur les activités du SoDRUS, visitez le [USherbrooke.ca/sodrus](http://USherbrooke.ca/sodrus).

## BCF SIGNE UN DON REMARQUABLE DE 150 000 \$



1<sup>re</sup> rangée : Geneviève Vigneault (LL.B. 1995), P. Mario Charpentier (LL.B. 1985), Sébastien Lebel-Grenier, Pierre T. Allard (LL.B. 1995), Bertrand Giroux (LL.B. 1985) et Natasha Girouard (LL.B. 1994). 2<sup>e</sup> rangée : Caroline Beaudoin (LL.B. 2012), Hélène Beauchemin (LL.B. 2009, M.Sc. 2009, J.D. 2009), Kevin Vincelette (LL.B. 2010), Charles Soucy-Fradette (LL.B. 2011), Jean-François Noël (LL.B. 2005), Dominic Goudreau, Marianne Desrochers (LL.B. 2011), Guillaume Savard-Fouquette (LL.B. 2013), Frédéric Dionne, Marc-Étienne Lévesque (LL.B. 2013) et Gaétan Prince.

La campagne entourant le financement de la nouvelle bibliothèque de droit, dont les travaux de rénovation s'amorceront immédiatement après la session d'hiver 2016, aura permis d'entendre et de lire de superbes témoignages à l'endroit de la formation offerte à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et de l'institution elle-même. C'est précisément ce genre de message que livre BCF en prenant l'engagement de donner 150 000 \$ à la Faculté pour soutenir ce projet d'envergure, pensé et mis en œuvre pour maintenir et renforcer la réputation d'excellence que s'est forgée la Faculté.

Associé-directeur chez BCF, **P. Mario Charpentier** (LL.B. 1985) est également diplômé et ambassadeur de la Faculté. Il considère naturel l'engagement du cabinet compte tenu d'une forte parenté entre la philosophie de la Faculté et l'ADN de BCF. « L'Université de Sherbrooke a toujours partagé des valeurs et une vision du droit qui ressemblent au caractère de BCF. La Faculté se dévoue à

l'entrepreneurship et l'institution fait preuve d'audace et d'authenticité dans sa mission. » Il ajoute, étant donné que de nombreux diplômés de l'Université de Sherbrooke font aujourd'hui partie de l'équipe du cabinet, qu'il s'agit aussi d'une façon pour BCF de dire merci.

### L'incontournable bibliothèque

Sans détour, Me Charpentier est également clair quant à l'importance de la bibliothèque dans une faculté de droit. « Son rôle est central! C'est un endroit privilégié pour se rassembler, apprendre et développer des méthodes de travail qui vont nous suivre toute notre vie. Pour réussir dans ce milieu, il faut lire puis relire sa jurisprudence, s'informer sur notre monde et acquérir des connaissances sur notre pratique. Il faut donner de l'amour à nos bibliothèques! »

### L'héritage d'un riche passage

Pour **Pierre T. Allard** (LL.B. 1995), associé et avocat chez BCF, l'Université de Sherbrooke est d'abord et avant tout un endroit très spécial. Dès son plus jeune âge, il aimait aller au bureau de son père, à l'époque directeur des services aux étudiants, pour faire semblant de travailler et le voir interagir avec ses collègues. « Ensuite, la Faculté de droit est devenue, pour mes

collègues et moi, le point de départ d'une carrière qui non seulement nous permet de nous dépasser tous les jours, mais qui permet aussi une collaboration avec un réseau de gens qui ont également étudié à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, ce qui est agréable et utile dans l'exercice de mon métier. La Faculté de droit est pour moi synonyme d'échanges passionnés durant les pauses, de discussions animées avec les professeurs et de parties difficiles à reproduire. »

### La mobilisation d'une communauté

Me Allard résume très bien la réalité dans laquelle doit évoluer la Faculté et l'importance de gestes comme celui que pose BCF. « Les facultés de droit sont les pépinières ou les camps d'entraînement de la communauté juridique québécoise. Les universités et les facultés se doivent d'attirer et de former les meilleurs étudiants. Maintenant, les universités sont en compétition non seulement avec les autres villes, mais avec les autres provinces et les autres pays. Nous devons donc compter sur un corps professoral de premier ordre, mais également sur des installations du plus haut niveau. Toute la communauté profitera des investissements de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, y compris notre firme. »



# DEUX LEGS TESTAMENTAIRES QUI FONT AVANCER LES CHOSES

**Hélène Larivée** (LL.B. 1988) et **Carole Besner** (LL.B. 1988, D.D.N. 1989) : deux femmes de tête, deux femmes au parcours très différent. Leur vie s'est croisée sur les bancs de la Faculté, toutes deux lors d'un retour aux études; l'une pour devenir avocate et l'autre, notaire.

Après plusieurs années à œuvrer dans le milieu du spectacle, Hélène Larivée a envie de changement et entreprend ses études en droit. Quant à Carole Besner, l'appel du droit s'est fait sentir après l'obtention d'un baccalauréat en biologie, puis d'une carrière comme enseignante en sciences au secondaire.

Point commun? Elles croient en l'éducation comme valeur fondamentale de la société. Pour elles, l'accès à un enseignement de qualité contribue à une société plus juste et mieux outillée pouvant répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Et c'est exactement pour cette raison qu'elles ont toutes les deux choisi de



Hélène Larivée et Carole Besner, en compagnie du doyen Lebel-Grenier.

faire un legs testamentaire important pour la création d'un fonds de bourses à l'Université de Sherbrooke. À l'image de leur vécu respectif, le don d'Hélène Larivée offre un soutien financier à des femmes qui souhaitent accéder à de meilleures conditions de vie grâce à une formation universitaire, tandis que celui de

Carole Besner vise à encourager celles qui manifestent un intérêt pour les sciences et le génie.

Elles invitent d'ailleurs tous ceux et celles qui croient en la noble cause de l'éducation à envisager, comme elles, le legs testamentaire.

## PRIX MICHEL-ROBERT

# THIERNO SOULEYMANE BARRY PRIMÉ POUR SA THÈSE

Lors de son cocktail du temps des Fêtes, tenu le 25 novembre, l'Association du Barreau canadien, Division du Québec, a décerné le Prix Michel-Robert 2015 à **Thierno Souleymane Barry** (LL.D. 2015) pour sa thèse intitulée « La protection des droits de l'enfant face au travail : la nécessité d'un changement de perspective par l'extension du concept de travail ».

Sous la direction de la professeure **Carmen Lavallée** (LL.B. 1992), la thèse est à la fois une analyse de la conception abolitionniste de l'Organisation internationale du travail (OIT) et une proposition d'une conception pragmatique combinant le concept de travail décent et l'approche basée sur les droits de l'enfant en vue d'assurer la protection des enfants travailleurs.

En lui décernant ce prestigieux prix, le jury de l'ABC-Québec a reconnu la grande qualité de son travail, son originalité et sa contribution à l'avancement des connaissances.



Thierno Souleymane Barry



# À LA DÉFENSE DES PLUS VULNÉRABLES

Par Stelsie Angers

Originaire de La Tuque, en Mauricie, Me **Stelsie Angers** (LL.B. 2008) est diplômée en droit de l'UdeS et candidate à la maîtrise en droit international de l'UdeM. Elle se spécialise dans la défense des droits fondamentaux des populations vulnérables, principalement dans les zones de conflits armés ou d'instabilité politique. Me Angers a exercé au contentieux de la Ville de Sherbrooke, puis comme conseillère juridique auprès de différentes ONG en République démocratique du Congo et au Costa Rica. Depuis mars 2015, elle occupe le poste de conseillère juridique volontaire pour Avocats sans frontières Canada en Colombie.

Au cours de mes études, j'ai rapidement développé une grande attirance pour les voyages et la coopération internationale. J'ai étudié le droit en portant un intérêt particulier au droit international public et à la défense des droits humains. Après avoir débuté ma carrière d'avocate au sein du contentieux de la Ville de Sherbrooke, j'ai orienté ma pratique vers le droit international. J'ai d'abord travaillé en République démocratique du Congo, auprès des victimes de violences sexuelles, pour ensuite me déplacer vers l'Amérique centrale pour œuvrer

au sein d'une ONG locale travaillant pour les droits des personnes migrantes. Actuellement, j'exerce en tant que conseillère juridique pour Avocats sans frontières Canada (ASFC) en Colombie.

ASFC est une organisation de coopération internationale ayant pour mission de soutenir la défense des droits humains des groupes ou des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. En Colombie, l'équipe d'ASFC travaille en partenariat avec des avocates et des avocats colombiens qui représentent des victimes dans des dossiers d'exécution extrajudiciaire, de violence sexuelle et de déplacement forcé parfois qualifiés de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, selon les circonstances, par la Cour pénale internationale dans le cadre de son examen préliminaire.

Mon travail consiste, entre autres, à accompagner les juristes colombiens dans les procédures pénales en leur offrant une expertise en droit pénal international et en droit humain. Je travaille également à documenter ces procédures dans le but de faire un plaidoyer auprès des autorités nationales et de la communauté internationale pour protéger les droits des victimes.

Pratiquer en tant que juriste à l'étranger pose de nombreux défis personnels et professionnels, encore plus dans des contextes de conflits internes comme celui qui dure depuis plus de soixante ans en Colombie. Les procédures

judiciaires étant très différentes des nôtres, nous devons les maîtriser rapidement pour pouvoir travailler de façon efficace. À titre d'exemple, les procès criminels se déroulent avec la participation de quatre parties : le procureur, le ministère public, la représentation des victimes et la défense. Devant la complexité des dossiers impliquant plusieurs victimes et plusieurs accusés, nous devons souvent débattre en présence de plus d'une douzaine d'avocats. Dans les dossiers de plus grande ampleur, comme les massacres, il peut même y avoir jusqu'à une vingtaine d'avocats présents. La situation des avocats qui défendent les droits des populations vulnérables avec lesquelles nous travaillons est très précaire, puisque ceux-ci sont régulièrement confrontés à des menaces, des agressions et de l'intimidation. Ce contexte rend le travail du juriste risqué, car il doit composer avec un contexte d'insécurité perpétuelle. Les juristes québécois sont peu exposés à ce type de situations dans leur pratique quotidienne, alors que c'est ici une réalité bien concrète.

Enfin, puisque je bénéficie d'une certaine sécurité, que je travaille pour une organisation reconnue et que je possède le statut de « juriste internationale », mon travail consiste aussi à accompagner et à appuyer mes collègues colombiens. Je participe ainsi à la dénonciation des menaces et des agressions dont ils font l'objet, afin de leur permettre de faire leur travail et d'assurer, qu'au final, soient protégés les droits des victimes de crimes atroces et souvent impunis.



# DES ÉTUDIANTS ALLUMÉS ET PERFORMANTS

Par Pascal Morin

Si vous demandez à **Guillaume Lachance Gotzmann** (LL.B. 2010) de vous dire quels sont les avantages d'embaucher des stagiaires coopératifs du programme de baccalauréat-maîtrise en droit et sciences de la vie de l'Université de Sherbrooke, assurez-vous d'avoir quelques minutes devant vous... Ce directeur de projets et conseiller juridique chez Gestion SOCPRA, une jeune société ayant pour objectif de gérer et de valoriser la propriété intellectuelle issue des résultats de recherche, est en effet ce que l'on appelle un client satisfait, très satisfait!



Durant son stage chez Gestion SOCPRA, Amélie Côté a apporté beaucoup à la société et à son superviseur, Guillaume Lachance Gotzmann.

Lui-même diplômé de la Faculté de droit de l'UdeS, Me Lachance Gotzmann ne voit que du positif à superviser des étudiantes et des étudiants au cours de leur formation.

« Chez nous, les stagiaires sont tout de suite confrontés à des tâches très variées qui vont du très légal au très commercial en passant par la rédaction technique, explique-t-il avec enthousiasme. Par exemple, il arrive souvent à nos recrues de rencontrer des chercheurs qui leur expliquent leur découverte technologique et de devoir la comprendre très rapidement. Une fois de retour au bureau, ils doivent être en mesure de bien vulgariser ces explications et de les utiliser dans la production de documents promotionnels. »

Dans des cas comme celui-là, affirme-t-il, d'intéressants échanges surviennent entre l'étudiant et le superviseur de stage. Les deux interlocuteurs en sortent assurément gagnants.

« La vision et les commentaires de nos stagiaires font souvent en sorte que les documents que nous produisons sont meilleurs et plus représentatifs de la réalité parce que ceux-ci arrivent avec un œil nouveau », soutient Me Lachance Gotzmann.

Les étudiants du baccalauréat-maîtrise en droit et sciences de la vie ont une rigueur et une capacité d'analyse au-dessus de la moyenne, notamment en raison de l'aspect scientifique de leur formation.

« Ce sont des étudiants performants, organisés et structurés qui ont une curiosité naturelle. Ils n'ont pas froid aux yeux lorsqu'on leur présente des nouveaux projets ou des choses qu'ils ne sont pas habitués de faire. Ils sont capables de se retourner rapidement et de faire un bon travail », assure l'avocat.

### Une expérience enrichissante

Évidemment, pour les étudiants, les stages en milieu de travail représentent des occasions en or de mettre en pratique les éléments théoriques appris en classe, mais aussi de développer les compétences professionnelles essentielles à leur future carrière. Ils leur permettent également de valider leur intérêt pour un domaine spécifique dans la pratique.

« Durant mon stage, j'ai eu un bel aperçu du travail entourant le domaine de la propriété intellectuelle. Ayant adoré ce cours à l'Université, j'avais un grand intérêt à savoir si c'était un domaine dans lequel la pratique est aussi passionnante, raconte Amélie Côté, qui a effectué son premier stage coopératif chez Gestion SOCPRA durant l'été 2015. En fait, j'ai découvert qu'il y avait un large spectre d'étude dans la propriété intellectuelle outre ses volets de protection d'œuvres et de litige en cas de contrefaçon. Il y a également tout l'aspect de valorisation et d'évaluation des œuvres dans un but de commercialisation. Ainsi, mon stage m'a permis de toucher au domaine du droit commercial, domaine que je connaissais très peu auparavant. »

## ENTREVUE AVEC LE PROFESSEUR HERVÉ CASSAN

**Hervé Cassan** est docteur d'État en droit international (France). Il est agrégé du Concours national de droit public (France) et il a été professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Paris-Descartes (Paris-V) et directeur de la recherche dans son Université. Il a poursuivi sa carrière à l'ONU comme directeur au Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies à New York (Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan). Il a rejoint, à Paris, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) comme Conseiller spécial du Secrétaire général de l'Organisation, puis comme Ambassadeur auprès des Nations Unies à Genève, puis à New York. Il a été élevé au rang de Chevalier de la Légion d'honneur par le Président Jacques Chirac. Il a décidé, en 2007, de rester sur le continent américain et de retourner à la vie universitaire, tout en conservant des fonctions de consultant international. Il a, tout d'abord, été titulaire de la Chaire Phyllis Taylor à la Louisiana State University (LSU) aux États-Unis. Attiré par l'excellence des universités québécoises dans le domaine des modes alternatifs de règlement des différends, et notamment par ce qu'il appelle « l'École de Sherbrooke », il a rejoint notre Université en 2010 comme professeur titulaire. Il est le cofondateur, avec **Véronique Fraser** (LL.B. 2007, J.D. 2007), **Arthur Oulaï** et **Jean-François Roberge** (LL.B. 1996, LL.M. 2003 et LL.D. 2007), du Groupe prévention et règlement des différends (G-PRD).

## PEINDRE AVEC DIPLOMATIE





**PdeD : Vous adonnez-vous à d'autres formes d'art visuel?**

« Il ne vous a pas échappé que je suis, d'abord, un professeur de droit... »

– Professeur Hervé Cassan



**PdeD : Depuis quand peignez-vous? Vous êtes-vous mis à peindre à une période précise?**

**H.C. :** C'est une question qui renvoie, plus profondément, à une certaine éducation « française » où, en plus des questions « ordinaires » (le programme officiel de l'Éducation nationale), il convenait de s'initier à la musique et aux beaux-arts... J'ai donc fait cela. La peinture m'intéressait, mais ce n'était, pour moi, qu'une occupation subalterne, contrairement à mon ami et condisciple Dominique Guthertz qui a été Prix de Rome et l'élève de Balthus à la Villa Médicis et qui est aujourd'hui un peintre très reconnu. Moi, je me suis – hélas – davantage consacré à mes études de droit. Je n'avais pas la chance d'être un mauvais élève... Plus tard, j'ai vécu entre Paris et New York. J'ai suivi – et je suis toujours – avec passion la grande aventure de l'histoire de l'art. Je l'ai parfois intégrée à mon enseignement, à travers des cours consacrés au droit du marché international des œuvres d'art ou à un cours de science politique intitulé « Art et Politique ». Mais, pour en revenir à votre question, ma production artistique est, à la fois, ancienne et marginale.

**PdeD : Peignez-vous souvent, ou surtout par blitz et sous l'impulsion du moment?**

**H.C. :** J'ai peint surtout selon la disponibilité que m'a laissée mon activité universitaire et diplomatique. Mais j'ai été, avant tout, inspiré par des rencontres avec des lieux et avec des personnes. En ce qui concerne les lieux, trois sont tout à fait déterminants. D'abord le Maroc, où j'ai vécu quatre ans durant lesquels j'ai été ébloui par la richesse et la subtilité de la couleur des mosaïques (les zelliges) et par l'imaginaire de peintres marocains comme Cherkaoui, Kacimi ou Bellamine. Il y a ensuite New York, où j'ai vécu dans le souvenir laissé par la grande période de « l'action painting ». Tout le monde peut voir ce que, en toute modestie, ma peinture doit à l'abstraction lyrique de Jackson Pollock, de Willem de Kooning ou de Franz Kline. Il y a aujourd'hui le Québec, dont l'hiver m'a tout de suite fasciné et auquel j'ai consacré ma dernière série *Noir.Neige.Nuit*. Quant aux personnes, Roland Barthes, avec lequel j'ai eu la chance de travailler, a révolutionné ma perception des signes. Mais ce serait trop long à raconter...

**PdeD : Explorez-vous toujours diverses techniques ou avez-vous trouvé un style bien à vous?**

**H.C. :** Je travaille essentiellement aujourd'hui entre le noir et le blanc, une combinaison de peinture acrylique en pot et de peinture en spray, dans un mélange d'eau filtrée et d'huile de lin que j'ai rendu, au fil du temps, de plus en plus complexe... C'est l'aboutissement d'un long itinéraire que la lumière hivernale du Québec a, d'une certaine manière, sublimé. Mon cher collègue Michel Pastoureau, le très célèbre historien du Moyen-Âge, spécialiste de la symbolique des couleurs, a écrit un jour : « Avec le blanc son compère, le noir nous a construit un imaginaire à part ». Il a dit aussi : « et maintenant que la couleur est omniprésente, c'est le noir et blanc qui devient révolutionnaire ». C'est mon avis. Et puis, il y a aussi le dialogue entre la peinture et la photo dont je pourrais vous parler des heures... Il y avait, au printemps dernier, à la plus américaine des galeries d'art de Paris, Dorothy's Gallery, une exposition « Black and White » consacrée à ce thème. Il y avait là de jeunes photographes de grand talent, notamment Katy Anderson qui travaille à Houston, dont je connais bien les qualités et l'engagement militant. Je me sens à l'aise dans cette mouvance créative.

# QUELLE ANALYSE JURIDIQUE DE LA RELIGION?



Par Safa Ben Saad

Dans les sociétés occidentales, l'islam ne cesse de susciter l'intérêt. Il s'agit là d'une religion récemment implantée dont la régulation juridique s'impose aux différentes expériences laïques. Mais la gestion juridique du phénomène religieux nécessite-t-elle une connaissance préalable de la religion? Dans un État neutre où la jurisprudence a adopté une définition expansive de la religion, les manifestations identitaires, normatives et idéologiques de l'islam relancent le double défi de la neutralité et de la liberté religieuse dans un contexte de diversité. La recherche que je mène sous la supervision des professeurs **David Koussens** et **Sébastien Lebel-Grenier** a pour objectif de tenter de comprendre comment le droit canadien se saisit de l'islam dans ses différentes expressions et la conception de la religion qui pourrait s'en dégager.

La revendication de l'islamité est matière à analyse juridique, car le passage massif des problématiques du religieux au champ de la régulation jurisprudentielle marque un passage de la garantie de liberté religieuse à la réclamation d'une identité collective. De même, l'octroi d'avantages fiscaux à des associations à vocation religieuse ou encore l'identification des contours juridiques du concept de l'islamophobie sont autant de cas qui requièrent une définition de l'islamité.

La normativité islamique pose quant à elle un double problème : d'une part, le droit national se trouve devant la régulation d'un aspect normatif qu'il ignore, d'autre part, cette normativité religieuse véhicule une conception du bien différente de la conception majoritaire. Ainsi, par le rejet d'un arbitrage religieux dans les conflits familiaux, ce n'est pas la possibilité d'existence de normes et de justice religieuses qui est rejetée, mais bien la nature présumée de la norme islamique et la conception du bien

qu'elle véhicule (oppression des femmes vs principe d'égalité des sexes). La loi intervient dès lors pour contrer l'application de normes concurrentes jugées contraires aux valeurs majoritaires. La définition de la normativité islamique est aussi un défi eu égard à la diversité au sein de l'islam.

La montée d'une manifestation idéologique de l'islam impose une réflexion sur les difficultés éthiques et juridiques que suscite « l'islam radical ». En effet, si l'on évoque une « pratique radicale de la religion », cela suppose qu'on se réfère à une pratique normale ou modérée (O. Roy, 2011), qu'il existe une définition précise de la religion incluant les pratiques qui s'y rattachent « normalement ». Cet exercice délicat n'est pas sans conséquence sur la neutralité et sur la liberté de conscience et de religion.

De son côté, l'islam au Canada se transforme, il s'accommode aux limites de l'exercice religieux dans un État laïque, de même que l'identité

musulmane évolue dans le cadre du multiculturalisme. Ceci est visible dans le discours des autorités religieuses, mais aussi à travers le phénomène de l'indigénisation de la norme religieuse. L'impératif de l'intégration « civique » a modifié le discours religieux, de même que le dialogue normatif contribue à modifier les contours de la norme islamique. La construction d'une identité musulmane au Canada se fait en se désolidarisant des mouvements islamiques globalisés.

Des considérations tout à la fois éthiques, culturelles et religieuses entravent la normalisation de l'islam au Canada, car si la société est sécularisée, elle n'en demeure pas moins imprégnée du christianisme. Si le droit n'est pas en rupture avec la société, l'État est tenu de garantir la liberté de religion et de conscience. L'impact des représentations sociales de l'islam sur l'analyse qu'en fait la jurisprudence reste dès lors à vérifier.





## MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

# UN VENT DE RENOUVEAU SOUFFLERA BIENTÔT

### Chers membres,

L'assemblée générale annuelle de notre association s'est tenue le 24 octobre dernier. Parmi les points à l'ordre du jour, deux postes d'administrateurs devenaient vacants. Ceux-ci ont aussitôt trouvé preneurs à même les membres présents à la réunion. Ainsi, nous accueillons avec grand plaisir Me **Nancy Coutu** (LL.B. 2005, DDN 2006), ainsi que Me **René Turcotte** (LL.B. 1970) qui effectue un retour au sein du conseil d'administration de l'ADDUS. Après l'assemblée, nous nous sommes déplacés au Théâtre Granada pour la tenue des festivités des Retrouvailles. La soirée s'est déroulée comme prévu : les convives se sont retrouvés pour échanger et souper ensemble dans une ambiance joyeuse et amicale. Les plus téméraires ont continué la soirée dans un établissement approprié de la rue Wellington.

Cela dit, malgré tous nos efforts de promotion et d'organisation de cette édition des Retrouvailles, nous avons éprouvé, plus que jamais, de la difficulté à rallier nos diplômés concernés. Un constat s'est imposé : la formule

que nous proposons ne rejoint tout simplement plus nos diplômés et manque carrément de *punch*.

Devant ce constat, nous, les membres du conseil d'administration de l'ADDUS, avons pris notre rôle très au sérieux et avons récemment tenu une réunion pour effectuer un *post mortem* de l'édition des Retrouvailles de cette année. Notre objectif était de déterminer les raisons du manque d'intérêt envers notre activité phare, de trouver des solutions pour y remédier et d'élaborer une formule à la mesure de la qualité de nos diplômés, c'est-à-dire une formule exceptionnelle! Concrètement, l'ADDUS s'est donné la mission de créer des Retrouvailles à l'image de ses membres et de l'expérience unique que nous avons vécue au cours de nos études à la Faculté.

Nous sommes donc actuellement dédiés à cette tâche et nous travaillons avec enthousiasme à la création d'une expérience qui résonnera chez tous nos membres. Nous accueillerons avec un vif intérêt vos suggestions ou commentaires

en ce sens. Pour ce faire, il vous suffira de nous écrire à [addus@usherbrooke.ca](mailto:addus@usherbrooke.ca) en précisant « Commentaires Retrouvailles » dans le champ Objet de votre courriel.

Dans l'intervalle, nous sommes heureux de vous annoncer que nos cocktails du printemps se tiendront d'abord à Québec le 21 avril 2016, pour nos membres issus de la profession notariale, puis ensuite à Montréal le 19 mai 2016, pour tous nos membres. Nous espérons vous y accueillir en grand nombre !

Au nom des membres de l'ADDUS, je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)  
Président de l'Association des diplômés en droit  
de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)

## À VENIR

**Cocktail de Québec** – 21 avril 2016  
Sous la présidence d'honneur de  
Me **Gérard Guay** (LL.B. 1981, DDN 1987)

**Cocktail de Montréal** – 19 mai 2016  
Sous la présidence d'honneur de l'honorable  
Me **Marie-Josée Hogue** (LL.B. 1986)

Tous les détails au  
[USherbrooke.ca/droit/diplomes](http://USherbrooke.ca/droit/diplomes)



## RETROUVAILLES 2015

# RETOUR AU BERCAIL

Sous la présidence d'honneur de **Robert Normand** (LL.L. 1960), les Retrouvilles 2015 des promotions se terminant par 0 et par 5 se sont tenues le 24 octobre dernier. Les diplômées et diplômés présents ont participé aux différentes activités organisées spécialement en leur honneur.

Suivant les activités de la journée, y compris des visites guidées, une activité gratuite de formation continue et l'assemblée générale de l'ADDUS, les diplômés se sont tous retrouvés au Théâtre Granada pour une soirée mémorable où anecdotes, rires et souvenirs étaient au rendez-vous.

### Deux générations de diplômés

Être diplômé de la même faculté de droit qu'un de ses parents, c'est une chose. Mais célébrer ses Retrouvilles avec son père, qui célèbre lui aussi ses propres Retrouvilles, voilà qui est moins commun! Deux duos de diplômés célébraient en même temps, soit le professeur à la retraite **René Turcotte** (LL.L. 1970) et sa fille **Josiane Turcotte** (LL.B. 1995), ainsi que **Georges Boulet** (LL.L. 1975) et son fils **Vincent Boulet** (LL.B. 2005). Une belle façon de passer une excellente soirée!



Le président d'honneur, Robert Normand.



René Turcotte et sa fille, Josiane Turcotte.



Georges Boulet et son fils, Vincent Boulet.





Les représentants des promotions 1960 et 1970.



La promotion 1975



La promotion 1980



La promotion 1985



La promotion 1990



La promotion 1995



La promotion 2000



La promotion 2005



La promotion 2010

**Geneviève Apollon** (LL.B. 2008, LL.M. 2009, J.D. 2009) a rejoint le cabinet Cain Lamarre, à Val d'Or.

**Jocelyn Beaudoin** (LL.B. 2013) a été candidat aux élections fédérales, pour le Bloc Québécois, dans la circonscription de Shefford.

**Raphael Barchichat** (J.D. 2011, LL.M. 2014) a été nommé directeur principal de la fiscalité canadienne et internationale chez PSB Boisjoli.

**Myriam Beaulieu** (LL.B. 2011) a été candidate aux élections fédérales, pour le Nouveau Parti démocratique, dans la circonscription de Richmond-Arthabaska.

**Marie-Josée Belhumeur** (LL.B. 1984) a été nommée syndic de la Chambre de l'assurance de dommages.

**Charles-Olivier Bernard** (LL.B. 1999) a été nommé vice-président des affaires juridiques et commerciales en ingénierie des infrastructures chez SNC-Lavalin.

**Joëlle Boisvert** (LL.B. 1987) figure au palmarès des 100 femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives (WXN). Elle s'est ainsi vu remettre le Prix professionnelle KPMG, en reconnaissance de son travail à titre d'associée-directrice chez Gowlings, à Montréal.

**Donald Bourget** (LL.L. 1976) est avocat au cabinet Cain Lamarre, à Val-d'Or.

**Jean-Pierre Casavant** (LL.L. 1971) a reçu la distinction Avocat émérite du Barreau du Québec.

**Julie Charbonneau** (LL.B. 1988) a été nommée présidente de conseil de discipline au Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels.

**Jean Charest** (LL.B. 1980) a été nommé Personnalité de l'année aux prix Envirolys remis par le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec.

**Maxime Chouinard** (LL.B. 2011, J.D. 2011) s'est joint au cabinet Langlois Kronström Desjardins, à Québec.

**Marie-Josée Corriveau** (DESS DPS 2000) a été nommée présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels.

**Richard D'Amours** (LL.B. 1992) a été élu 2<sup>e</sup> vice-président du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

**Richard Delorme** (LL.L. 1977) a reçu la médaille Pierre-Basile Mignault décernée par le Barreau de Saint-François.

**Charles Désy** (LL.B. 2004) a joint l'équipe du cabinet Cain Lamarre, à Sherbrooke.

**Nicolas Di Iorio** (LL.B. 1981) a été élu député du Parti libéral du Canada dans la circonscription de Saint-Léonard-Saint-Michel.

**Lyne Duhaime** (LL.B. 1991) a été nommée présidente pour le Québec de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

**Natacha Engel** (LL.B. 2009, J.D. 2009, M.Sc. 2010) a reçu le Prix Relève remis par l'organisme La Gouvernance au féminin.

**Jonathan Maxime Fecteau** (LL.B. 2008) est associé chez De Grandpré Chait.

**Marie-Ève Ferland** (LL.B. 2006, MBA 2007) a ouvert son propre cabinet en conseils juridiques d'affaires.

**Rosannie Filato** (LL.B. 2011) a été candidate aux élections fédérales, pour le Nouveau Parti démocratique, dans la circonscription de Saint-Léonard-Saint-Michel.

**Pierre Fiset** (LL.L. 1975) a été nommé membre du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels.

**Annie Fortin** (LL.B. 1992) a été nommée bâtonnière au Barreau de Laval.

**Sylvain Fortin** (LL.M. 2008) a remporté le *Prix Hommage - 40 ans de la Charte des droits et libertés de la personne* pour son implication en tant que président fondateur de la Société québécoise de la Trisomie-21.

**Christian Gendron** (LL.B. 1993) a été élu président du conseil d'administration du Collège d'Alma.

**Francis Germain** (LL.B. 2013) est avocat au cabinet Cain Lamarre, à Val-d'Or.

**Linda Goupil** (LL.B. 1984) a été élue à la vice-présidence du conseil du Centre d'accès à l'information juridique, dont elle était administratrice depuis 2012.

**Carolyne Labonne** (LL.B. 1996) est conseillère juridique senior à la Banque Nationale du Canada.

**Bruno Lavoie** (LL.B. 2006, D.D.N. 2007) a été élu à la présidence du CA de la Chambre de commerce de Sherbrooke.

**Jean-François Léculyer** (LL.B. 1998, D.D.N. 2000) a été nommé coroner à temps partiel.

**Hélène Lévesque** (LL.L. 1978) a été élue au CA de la Société des alcools du Québec (SAQ).

**Valérie Marcas** (LL.B. 1993) s'est jointe au cabinet BCF, à Montréal.

**Julie Marcil** (LL.B. 1985) a reçu le Prix Reconnaissance du Barreau de Saint-François.

**Mylène Mastrostefano** (LL.B. 2006) est conseillère juridique chez Alstom Énergies renouvelables Canada.

**Alexandre McCormack** (LL.B. 2005) a été nommé chef des services juridiques chez Devencore NKF, une entreprise d'envergure nationale en conseil et courtage immobiliers.

**Hélène Messier** (LL.B. 1981) a été nommée présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique.

**Jean-Sébastien Monette** (LL.B. 2013) pratique au sein du cabinet Ekitas de Laval.

**Alexandre Panneton** (LL.B. 2006) est à la tête de 1One Productions, une entreprise de création musicale et visuelle.

**Denis Paré** (LL.L. 1976, D.D.N. 1977) a remporté le Prix Personnalité coopérative de l'année de la Coopérative de développement régional de l'Estrie lors du Gala Mérite coopératif.

**Élie Veilleux Perras** (LL.B. 2013, J.D. 2014) est avocat au cabinet Cain Lamarre, à Sherbrooke.

**Michèle Plomber** (LL.B. 1994) est coauteure, avec Anne-Brigitte Renaud, d'un premier roman jeunesse intitulé *Sueurs froides*, publié par la maison d'éditions Chauve-souris, qu'elles ont fondée.

**Marwah Rizqy** (LL.B. 2009, MBA 2009) a été candidate aux élections fédérales, pour le Parti Libéral du Canada, dans la circonscription de Hochelaga.

**Lyne Robicaud** (LL.B. 1987) a dansé avec la troupe Sylvain Énard Danse, lors d'un spectacle-bénéfice qui a permis d'amasser 50 000 \$. La somme permettra à la compagnie de poursuivre sa mission de création, de production et de diffusion.

**Jean-François Roy** (LL.B. 1989) a été nommé coroner à temps partiel.

**Linda Roy** (LL.B. 1988) a reçu le prix Bénévole de l'année de l'Association de planification fiscale et financière lors du banquet du Président au congrès annuel.

**Cathy Sarrazin** (LL.B. 1999, D.D.N. 2000) a été nommée coroner à temps partiel.

**Jean-Philippe Shoiry** (LL.B. 2009) a été nommé Leader de demain par Infopresse, en reconnaissance de son travail dans l'industrie des communications.

**Nancy Tapp** (LL.B. 1998) a été nommée associée de la firme Ekitas de Laval.

**Marianick Tremblay** (LL.B. 1989) a été nommée ambassadrice auprès de la République de l'Équateur par le ministre des Affaires étrangères.



TOUTE LA  
COMMUNAUTÉ  
FACULTAIRE  
TIENT À  
REMERCIER  
SES GRANDS  
DONATEURS  
POUR LEUR  
PRÉCIEUX  
SOUTIEN.

Grâce à leur appui,  
la Faculté de droit peut poursuivre  
son développement et offrir à la  
relève une formation de pointe.



**lavery**  
*Avocats*

MERCI!

# Formation continue en droit

## PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

### Formations de 2 à 5 jours

Développez vos compétences en médiation et en arbitrage, en vue d'obtenir le titre de médiateur ou d'arbitre, ou approfondissez vos connaissances dans le cadre d'une formation avancée.

[USherbrooke.ca/cufc/prd](http://USherbrooke.ca/cufc/prd)



- Médiation civile et commerciale (5 jours)
- Arbitrage civil et commercial (5 jours)
- Médiation et gestion des conflits en relations de travail (2 jours)
- Médiation en harcèlement psychologique (3 jours)
- Émotions et médiation (3 modules de 2 jours chacun)
- Tierce partie neutre (4 modules de 5 jours chacun)

Les activités de formation en PRD offertes par la Faculté de droit, en collaboration avec le Centre universitaire de formation continue, l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) et l'Institut canadien pour la résolution des conflits (ICRC), sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec aux fins de la formation continue obligatoire.



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

| *Voir au futur*